

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/07/2025 - B2025/008498 - 2015 B 00075 - 808 922 538 - A2CF SERVICES

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 937	1 937		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	15 675		15 675	15 675
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 896	10 538	3 358	4 800
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	5 409		5 409	5 409
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		36 917	12 475	24 442	25 884
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	7 212		7 212	24 054
	Autres créances	6 000		6 000	12 212
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	20 535		20 535	54 022
	Charges constatées d'avance	463		463	420
	TOTAL (III)	34 210		34 210	90 708
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		71 127	12 475	58 652	116 593

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 581	2 581
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	16 775	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(7 919)	16 775
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	16 438	24 357
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 318	7 407
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 635	60 608
	Dettes fiscales et sociales	13 582	23 543
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	679	679
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	42 214	92 236
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	58 652	116 593
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(7 919,20)	16 775,43
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		42 214	92 236
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Approbation des comptes de l'exercice 2024 **(du 01/01/2024 au 31/12/2024)**

L'an deux mille vingt et cinq, le 10 juin, à La Tourette, Madame Valérie CELETTE, associée unique de la société « A2CF SERVICES », société par actions simplifiées au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le SIREN 808 922 538, et dont le siège social est sis au 5 rue du Nord à La Tourette (Loire).

Après avoir exposé qu'elle a établi et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

A pris les résolutions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- L'affectation du résultat

Première résolution

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 se soldant par un déficit de 7 919 (sept mille neuf cent dix-neuf) euros.

Deuxième résolution

Affectation des résultats : concernant le déficit mentionné à la résolution première soit, il est acté de laisser subsister cette perte dans un compte "report à nouveau", lequel, bien que "débiteur", figure au passif du bilan, mais en déduction du total des autres comptes de situation nette (capital, réserves, primes d'émission).

En procédant à l'affectation au compte "report à nouveau", la société acte que les bénéfices ultérieurs devront être utilisés par priorité à l'apurement de ce compte, avant même la dotation à la réserve légale, et c'est seulement une fois que ce compte sera soldé (ou redevenu créditeur) que les distributions de bénéfices pourront être reprises, ce conformément à l'article L 232-12, al. 1 du Code de commerce lequel subordonne la distribution des dividendes à la constatation de l'existence de "sommes distribuables", ce qui suppose un bénéfice distribuable correspondant lui-même au bénéfice diminué des pertes antérieures.

Troisième et dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés à Valérie CELETTE pour effectuer ou faire effectuer les éventuelles formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée unique
Valérie CELETTE

